



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ANDRÉ DE NAJAC se réunira
en séance ordinaire le MARDI 2 MAI 2023 à 20h30**

-en présence de Nathalie GERME, Secrétaire de Mairie

OBJET DE LA REUNION

- Validation du Procès-Verbal de la séance du 11 Avril 2023
- Constructibilité-demande de dérogation pour la délivrance d'un Certificat D'urbanisme
- Aliénation d'une portion de chemin au lieu-dit Belpech
-demande de Mr HIBBERT et Mme YOUNG
- Aliénation et déplacement d'une portion de chemin au lieu-dit Granouillet
-demande de Mr DÉGA
- Divers